PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pierrefitte sur Loire
Séance du 30.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefitte sur Loire, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des réunions, sous la présidence de Madame le Maire Françoise BICHARD.

Sont présents :
Madame Françoise BICHARD, Maire
Monsieur Ludovic TINET, premier adjoint
Madame Axelle RAPIDY, deuxième adjointe
Monsieur Hervé CHATEAU, troisième Adjoint
Madame Karine SABOT, quatrième Adjointe

Monsieur Frédéric BENIGAUD, Conseiller municipal
Monsieur Maxime DUCARIOUGE, Conseiller municipal
Monsieur Ludovic GOGUE, Conseiller municipal
Madame Ingrid GEYS, Conseillère municipale
Monsieur Pierre GOUBY, Conseiller municipal
Madame Christel JALLET, Conseillère municipale
Madame Réjane MALGRAS, Conseillère municipale
Monsieur Didier MAURICE, Conseiller municipal
Madame Laetitia REURE THEVENOUX Conseillère municipale
Monsieur Pierre VIKTOROVITCH, Conseiller municipal

Secrétaire de Séance : M Ludovic TINET
Présence de notre secrétaire de Mairie : Mme Séverine BARNAY

Ordre du jour
1. Approbation du Procès-Verbal du 16 avril 2026
2. Vote des 3 taxes : habitation, foncier bâti, foncier non bâti
3. Vote des budgets : budget principal, budget assainissement et budget hôtel
4. Détermination du nombre de conseillers municipaux délégués
5. Elections des conseillers municipaux délégués
6. Indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués
7. Commission : création de la CCID Commission Communal des Impôts Directs
8. SDE : proposition de remplacement de luminaires
9. Restaurant scolaire : fonctionnement pour la rentrée scolaire 2026-2027
10. Personnel : création de poste pour le fonctionnement du restaurant scolaire
11. Questions et informations diverses

1.Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 avril 2026
M. Ludovic Tinet : « Vous avez donc eu le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal et vous avez donc remarqué nos annotations, je vous laisse un peu de temps si vous avez des questions ou des modifications. »
Pas de question.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 16 avril 2026.

2. Vote des 3 taxes : habitation, foncier bâti, foncier non bâti
M. Hervé Chateau : « La commission Finances demande au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2026.
* Foncier bâti : 35.07 %
* Foncier non bâti : 27 %
* Taxe habitation : 13%. »

Vote POUR à l'unanimité du conseil (15 voix)

3. Présentation et vote des budgets : budget principal, budget assainissement et budget hôtel

M. Hervé Chateau : Le temps de travail et d'échanges sur les budgets a été très court. Notre besoin de faire un état des lieux et d'avoir une vision plus sereine sur les projets à mettre en œuvre, nous avons actualisé le budget 2026 sur la base du budget de l'année dernière :

1) Budget principal

Suite à la présentation faite devant la commission Finances le mardi 14 avril,
Considérant le budget primitif dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 586 350.48 €
- Dépenses d'investissement 45 626.46 €
- Recettes d'investissement 103 198.46 €

Mme Séverine Barnay : « Une ou deux coquilles devront être modifiées en faisant un basculement de compte entre l'investissement et le fonctionnement. »
M. Ludovic Gogue : « Par rapport au fonctionnement de la sonde, de nos contraintes environnementales et du dérèglement climatique, il ne faut pas négliger les flux entrants du plan d'eau (ruisseau). »
M. Ludovic Tinet : « Je suis d'accord avec toi Ludovic, nous devons vérifier et faire attention comme les deux dernières années attention aux arrivées d'eau des bassins versants au plan d'eau pour ne pas détériorer le bénéfice de notre sonde. »
M. Ludovic Gogue : « Quel est le coût des vêtements de travail pour les agents communaux. »
M. Hervé Chateau : « Je n'ai pas la réponse précise à ta question mais nous allons profiter de la présence de Mme Séverine Barnay qui est compétente en la matière »
Mme Séverine Barnay : « Les équipements de protection individuels sont spécifique (bandes réfléchissantes) et avec une durée de vie maximum de 12 mois, ce qui entraine un renouvellement annuel de ces équipements et donc un coût important et une charge des équipements de protection individuels. »
Après avoir entendu l'exposé détaillé**,**
Après en avoir délibéré, par
13 voix POUR et 2 ABSTENTION (Mme Laëtitia Reure Thévenoux et M. Ludovic Gogue)
Approuve et arrête le budget principal de l'exercice 2026 en équilibre pour la section de fonctionnement et en suréquilibre pour la section d'investissement.

2) Budget assainissement :

M. Hervé Chateau : « Suite à la présentation faite devant la commission des Finances le mardi 14 avril,
Considérant le budget dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Dépenses et recettes d'exploitation 39 431.00 €
- Dépenses d'investissement 162 745.27 €
- Recettes d'investissement 233 662.00 €

Nous avons aussi touché la subvention attendue sur le dernier exercice ce qui génère le surplus sur ce budget. »
M. Pierre Viktorovitch : « Pourquoi avoir ce reliquat sur le budget dans les recettes d'investissement. »
M Hervé Chateau : « Cet excédent permettra d'absorber le coût d'amortissement du crédit qui est porté jusqu'à la fin du crédit. »
Après avoir entendu l'exposé détaillé**,**
Après en avoir délibéré, vote POUR à l'unanimité du conseil
Approuve et arrête le budget assainissement de l'exercice 2026 en équilibre pour la section de fonctionnement et en suréquilibre pour la section d'investissement.

3)Budget hôtel du Port :

M. Hervé Chateau :
« Suite à la présentation faite devant la commission Finances le mardi 14 avril,
Considérant le budget primitif dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 42 195.00 €
- Dépenses et recettes d'investissement 62 765.03 €

Après avoir entendu l'exposé détaillé,
Après en avoir délibéré, vote POUR à l'unanimité du conseil 15 voix
Approuve et arrête le budget hôtel du Port pour l'exercice 2026 en équilibre. »
M. Pierre Victorovitvh : « Pour la prochaine présentation des budgets, il serait bien de savoir sur chaque dépense ce qui relève de frais à charges fixes et les frais variables afin de mieux agir sur nos dépenses »
M. Hervé Chateau : « Je suis d'accord avec toi. Je serais d'avis a une représentation plus visuelle afin de mieux distinguer chaque enveloppe budgétaire de façon à ce que le budget soit plus accessible à tous »
Mme Séverine Barnay (secrétaire de Mairie) quitte la séance avec les remerciements du conseil municipal.

4. Détermination du nombre de conseillers municipaux délégués
Mme Axelle Rapidy :
« Madame le Maire présente les délégations de fonction des adjoints suite à leur élection :
* Ludovic TINET, 1er adjoint aura la charge des bâtiments communaux
* Axelle RAPIDY, 2ème adjointe aura la charge de l'urbanisme
* Hervé CHATEAU, 3ème adjoint aura la charge des finances
* Karine SABOT, 4ème adjointe aura la charge de la jeunesse, vieillesse et social
L'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) indique que le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.
Madame le Maire a présenté les délégations de fonction de tous les adjoints. Elle propose aujourd'hui au conseil municipal de créer un poste de conseiller municipal délégué, pour lui confier la charge de la voirie. »
M. Pierre Viktorovitch : « La voirie est un sujet important pour la commune et nous l'avons bien vu lors de notre commission de samedi dernier. »
Mme Axelle Rapidy : « La compétence et le poste de délégué à la voirie est un travail nécessitant une présence quotidienne avec une disponibilité soutenue. »
M. Ludovic Gogue : « Nous devons faire des économies et nous augmentons la masse salariale et donc la charge des indemnités. »
M. Hervé Chateau : « Ludovic, nous en parlerons au point 6. »
Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales et considérant la proposition de créer un poste de conseiller municipal délégué, après en avoir délibéré,
Avec 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Ludovic Gogue et M. Pierre Gouby)
Le conseil municipal décide de créer un poste de conseiller municipal délégué

5. Elections des conseillers municipaux délégués :
Mme Axelle Rapidy : « Mme Le maire présente au poste de conseiller délégué à la voirie Monsieur Didier Maurice»
Mme Laëtitia Reure Thévenoux : « Est qu'il y a une autre personne qui peut se présenter à ce poste de conseiller délégué ? »
Mme Axelle Rapidy : « Oui et est ce qu'il y a quelqu'un qui souhaite se présente autre que Didier ? »
Après 3 minutes, personne ne se présente, autre que Monsieur Didier Maurice
Mme Axelle Rapidy : « Voulez-vous voter à bulletin secret ou à main levée ? »
Tout le monde est d'accord pour voter à main levée
Vote POUR à l'unanimité du conseil (15 voix)
Didier MAURICE ayant obtenu la majorité absolue, il est élu conseiller municipal délégué.

6. Indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués
M Hervé Chateau : « Pour les indemnités du Maire et des adjoints nous avons donc des seuils et un montant maximum brut définit pas rapport au nombre d'habitants entre 500 et 999, ce qui correspond à une indemnité maximale pour la fonction de Maire à 1820.96 € et pour les adjoints à une indemnité maximale de 483.81€. Sur les mandats précédents nous avions donc pour le Maire

une indemnité de 1027.63€ brut (888.10 € net) et pour les adjoints une indemnité de 267.18 € brut (231.11 € net).
Nous faisons un constat ;

- Cette indemnité est très faiblement revalorisée.
- Des charges de plus en plus importantes notamment pour les transports et les déplacements.
- L'indemnité est une compensation de charges de travail et de frais induits par la fonction.
- L'état de nos finances nous conduit et nous a conduit à minorer cette indemnité.
- Le taux d'inflation entre 2020 et 2025 est de 16%, et une inflation tendant vers les 4% pour l'année 2026.
- Cette indemnité ne sera pas augmentée durant toute la durée du mandat.

Nous vous proposons donc une indemnité brute pour Mme le Maire de 1192.05 € soit en net 1031€ par mois et pour les adjoints une indemnité brute de 291.85 € soit en net de 252 €.
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L 2123-24-1,
Considérant que le code susvisé fixe le taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,
Madame le Maire précise qu'elle ne souhaite pas percevoir son indemnité en intégralité
Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,
Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités du maire et des quatre adjoints et du conseiller délégué,
Considérant que la commune de Pierrefitte sur Loire compte 506 habitants
Décide que :
- L'indemnité du Maire est égale à 29 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. (maxi 44.300%)
- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 7.1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 7.1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 7.1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité de fonction du 4ème adjoint est égale à 7.1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité de fonction du conseiller municipal délégué est égale à 7.1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. »

Mme Laëtitia Reure Thévenoux : « Pour le poste de conseiller délégué, est qu'il aura une indemnité alignée ou pas à celle des adjoints ? »
Mme Axelle Rapidy : « Nous souhaitons que chacun et chacune est la même indemnité. »
M. Pierre Viktorovitch : « Des économies sont peut-être à faire sur d'autres postes pour pouvoir être plus économes comme dit précédemment lors du vote des budgets, mais l'indemnité correspond a une nécessité dans nos communes pour avoir des personnes engagées. »
M. Maxime Ducarouge : « Nous devons communiquer sur la création du poste et sur de l'indemnité auprès de toute la population. »
M. Hervé Chateau : « Nous devons être pragmatique et plus transparent avec vous et les administrés. »
Le Conseil Municipal décide :

Avec 14 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Ludovic Gogue)

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.
Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal.

7. Commission : création de la CCID Commission Communal des Impôts Directs

Mme Axelle Rapidy : « Nous avons besoin de créer cette commission qui a pour but de se réunir suite à une demande de révision ou de consultation. Mais ce soir nous n'allons pas désigner des personnes sans leur en avoir parler auparavant. Je vous demande si vous êtes d'accord pour

chercher chacun de votre côté si vous connaissez des personnes volontaires pour cette commission. Nous ferons cette nomination lors d'un prochain conseil municipal. »
Mme Laëtitia Reure Thévenoux : « Cette commission ne s'est par réuni durant le dernier mandat, mais elle peut se réunir pour la refonte ou pour la réévaluation des valeurs locatives à l'initiative du service impôts. »
Report de la décision voté à l'unanimité

8. SDE : proposition de remplacement de luminaires
M. Ludovic Tinet : « La commune de Pierrefitte est éligible au programme d'investissement du SDE. Le programme porte sur le renouvellement de luminaires dans le centre bourg :
* 16 luminaires à 60 watts
* 3 foyers à 20 watts
Plan de financement :
Dépense totale : 8 034€ Part SDE : 6 427€ Part communale : 1 607€
La contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur cinq ans. Le montant des contributions étalées peut être estimé aux conditions actuelles à environ 348€ par an. (1607€ sur le budget 2027 ou 1740€ étalés sur 5 ans). Etes-vous favorable ou pas favorable à ce projet et souhaiter vous bénéficier de l'étalement des dépenses sur 5 ans ? »
Mme Laëttitia Reure Thévenoux : « Pourquoi ne refaisons-nous que les luminaires du centre bourg. »
M Ludovic Tinet : « Nous avons un parc de luminaire qui est de 74 luminaires et ceux-ci sont rénovés par tranche afin de ne pas avoir un coût trop élevé lors d'une rénovation complète, c'est pour cela que la SDE fait cette notion de tranche et ainsi nous basculerons au fur et à mesure nos luminaires vers de nouveaux modèles moins consommateur d'énergie mais aussi avec un coût admissible pour nos finances. »
Vote POUR à l'unanimité pour ces travaux
Vote POUR à l'unanimité pour un paiement sur 5 ans

9. Restaurant scolaire : fonctionnement pour la rentrée scolaire 2026-2027
Mme Karine Sabot : « Compte tenu du départ en retraite de Mme Christine Regond, nous devons nous tourner vers la rentrée 2026-2027, à l'aide de notre secrétaire de mairie. Nous avons fait un rapide calcul des coûts de fonctionnement de la cantine qui s'élève à 36 800€ dans notre fonctionnement actuel, par comparaison pour un nombre de repas identiques pris chez le traiteur (choix actuel à 5 € par repas) et avec une charge de personnel (avec une diminution dû à la non-préparation du repas), nous estimons un coût total à environ 37 300 € (pour ces deux modes de calcul nous avons ajouté une heure de ménage supplémentaire pour la salle des fêtes). Nous avons deux options : conservé le poste de cantinière à l'identique ou opter pour un prestataire extérieur. »
Mme Laetitia Reure Thevenoux : « Nous devons faire attention au titulaire qui pourrait se positionner sur cette annonce et surtout sur l'incertitude de nos classes pour les prochaines années »
Mme Karine Sabot : « Le poste ouvert est déjà un poste de contractuel. Si un titulaire se positionne sur l'offre, celui-ci ne pourra prétendre qu'à un contrat de contractuel. »
M. Pierre Victorovitch : « Si cela nous permet d'avoir une préparation sur place des repas, il faut privilégier cette solution. »
M Pierre Gouby : « Avons-nous un retour sur les repas du traiteur ? »
Mme Karine Sabot : « Nous n'avons pas encore démarré notre prestation avec le traiteur, mais pour les écoles qui le font il n'y a pas de retour négatif. »
Pour la rentrée scolaire 2026-2027, le Conseil Municipal doit faire le choix entre deux modes de fonctionnement pour le restaurant scolaire : la production sur place ou le portage de repas.
Vote POUR à l'unanimité du conseil
Le conseil municipal décide de maintenir le service de production de repas

10. Personnel : création de poste pour le fonctionnement du restaurant scolaire
Ce point est ajourné à la suite du vote en faveur du maintien de notre production de repas sur place.

11. Questions et informations diverses

M Ludovic Tinet : « Je veux donc aborder le sujet des gardes de pêche bénévoles pour le contrôle de l'étang communale et je félicite donc Mme Ingrid Geys, Mme Françoise Bichard, Mme Axelle Rapidy, M Stéphane Bombey et M Frédéric Bénigaud pour leur engagement, je demande si tout le conseil est d'accord pour les nommés à cette fonction ? »
Vote POUR à l'unanimité du conseil
M Ludovic Tinet : « Je vous demande aussi de valider la communication de vos numéros et vos adresses à l'ensemble des membres du conseil municipal afin de mieux communiquer. »
Vote POUR à l'unanimité du conseil 15 voix
Mme Axelle Rapidy : « Point sur commission logement de la salle des fêtes : suite au départ du locataire avec des retards de loyer et une absence de nettoyage du logement après visite de fin de bail, il est constaté que le logement est impossible à louer cet état dans l'immédiat. Compte tenu que le DPE est obligatoire pour toutes les locations. Il est décidé de faire établir ce diagnostic par un professionnel. On vous tiendra informé du résultat. »
Mme Karine Sabot : « Information sur la réunion du collectif de défense des écoles publique (FSU) et l'association des maires : une réunion est programmée avec le RPI Coulanges Pierrefitte et les élus des deux communes le mercredi 6 mai à 19h00 à la salle de réunion du conseil de Pierrefitte sur Loire pour évoquer l'avenir de notre école. »
M Didier Maurice : « Point sur la commission voirie du samedi 25 avril 2026 : la réunion a commencé chemin des Buissons car une demande est faite depuis des années pour la goudronner. Mais le coût estimatif des travaux est élevé. Pour l'affaissement du creux des Beugnes, la réparation a été faite cette semaine par l'agriculteur. Nous le remercions pour son intervention. Pour le chemin des Mouilleaux, un chemin de pierre qui est raviner à chaque montée des eaux, plusieurs solutions sont possibles. Mais nous devons nous référer aux services compétents afin de prendre la solution la plus pérenne (en ne négligeant pas l'aspect historique des pierres). Coupe de la souche chêne sur le chemin de la Prie. L'entreprise POISSONNET chargés des travaux de coupe de bois (abatage) fera une remise de 700 € en contre partie de la récupération du bois stocké au dépôt de la A79. Prise en compte de travaux au chemin des Brosses. Point sur l'entretien autour du gite d'étape.»

Madame Le Maire	Le secrétaire de séance
Françoise Bichard	Ludovic Tinet